



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 juin 2015

Présents : Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Christine HUMBERTJEAN, Aurélie JAVANET, Jean-Noël VALLET, Fabienne DOLE, Julien WOITTEQUAND et Marilyne FONTANIER.

Excusés : Stéphanie FOURNIER (procuration à Aurélie JAVANET), Alain CUSSEY, James BOUVERET (procuration à Julien WOITTEQUAND) et Isabelle KERN (procuration à Fabienne DOLE).

Absents : Nicole AUBEL et **Mathieu LINIGER** (*en retard, il a assisté à la séance à partir du point 4.*)

Secrétaire de séance : Jean-Noël VALLET.

Début de séance 20 h 35.

En début de conseil, le Maire propose d'ajouter un point N° 7 à l'ordre du jour : l'examen d'une motion émanant de l'Association des Maires Ruraux, le point 7 «Questions diverses» devenant 8.

Le Conseil accepte par 11 voix Pour.

1. Procès-verbal de la séance du 11 mai 2015.

Le procès-verbal de la séance du 11 mai est approuvé par 11 voix.

2. Création d'une régie de recettes pour le marché des producteurs.

. Le Maire explique que pour encaisser les droits de place du marché de producteurs et d'artisans, il est nécessaire de créer une régie de recettes.

Le Maire présente les modalités de fonctionnement de la régie et précise que le Comptable du Trésor a donné un avis conforme le 8 juin.

La nomination du régisseur et du régisseur remplaçant interviendra ensuite par un arrêté municipal.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, soit 11 voix Pour, d'instituer une régie de recettes dont l'objet est le marché de producteurs et d'artisans.

. Le Maire propose de fixer le tarif du droit de place à 3 €, somme forfaitaire par stand.

Ce tarif sera revu en décembre prochain. La proposition est acceptée par 11 voix.

3. Approbation du règlement du marché des producteurs.

. Suite à la réunion de travail du Conseil du 19 mai 2015, le règlement qui a été présenté aux producteurs le 27 mai n'a pas nécessité de modification. Il est adopté dans sa mouture du 19 mai par 11 voix.

. Une autorisation d'ouverture de débit de boisson temporaire devra être faite ponctuellement avant chaque marché, dans le respect de la réglementation.

4. Rénovation de l'école et de l'ancienne fromagerie.

Pour ces opérations, il est souhaitable de passer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour être aidé dans la recherche des différents scénarios et le choix de l'avant-projet.

Ce marché comportera une tranche ferme consistant en particulier en l'analyse de l'existant, des propositions d'aménagement ainsi qu'un diagnostic thermique et une tranche optionnelle ensuite pour accompagner la commune jusqu'au choix du maître d'œuvre.

Le montant prévisible est de 15 000 € subventionnable à 80%.

Le Maire demande au Conseil de lui donner délégation pour lancer la consultation, et pour constituer les dossiers de demande de subvention au Conseil Départemental et à l'ADEME.

Mathieu LINIGER étant arrivé à 21 h 35, le Conseil adopte la proposition par 12 voix.

5. Motion de soutien au SNUPFEN.

La discussion consiste à prendre position par rapport au régime forestier actuel, à la mission confiée à l'ONF et au financement public de la gestion des forêts. Après débat, et deux modifications mineures du texte proposé par le SNUPFEN, le projet de délibération est adopté par 12 voix.

6. Remboursement de frais.

S'agissant du lotissement, des annonces sont ponctuellement passées dans « Le Bon Coin ».

Elles sont payantes ; Madame VALOT qui s'en occupe, fait l'avance des fonds car l'opération se traite sur internet. Le Maire propose donc de rembourser à Madame VALOT les fonds avancés sur justificatifs.

La note se chiffre à 145 €.

Le Conseil adopte à l'unanimité des 12 présents et représentés.

7. Motion de l'Association des Maires Ruraux.

Cette association conteste différents éléments de la loi NOTRe et en particulier le seuil de 20 000 habitants pour constituer une communauté de communes.

Les éléments fournis étant jugés trop succincts, le Conseil décide le renvoi à une séance ultérieure à l'unanimité.

8. Questions diverses.

- . **L'AMR** appelle à une manifestation le 13 juin à 10 h place de la Révolution à Besançon.
- . **La CCCQ** organise le 22 juin une formation relative à l'évolution de la réglementation de l'urbanisme.
- . **Juré d'assises** : un habitant de Liesle a été tiré au sort.
- . **Salle des fêtes** : les problèmes de fonctionnement récurrents vont être étudiés.
- . **Les panneaux d'affichage** : sur la place, à la salle des fêtes et au Moulin vont être installés, le matériel de fixation est en commande.
- . **Bois du curé** : la Commission Forêt travaille sur le sujet
- . **Information sur la sécurité routière**

Réunion d'information donnée par la brigade de gendarmerie de ST VIT à l'intention des communes des cantons de QUINGEY et ST VIT le 2 juin 2015.

Un bilan a été dressé pour 2014 pour les 2 secteurs : légère baisse des actes malveillants en 2014 soit 170 cambriolages en 2014 pour 231 en 2013. Atteintes sur véhicules 237 en 2014 pour 217 en 2013. 536 faits de délinquance de proximité ont été constatés en 2014.

Au 30/04/15: la gendarmerie constate une hausse marquée des atteintes aux biens (cambriolages, vols véhicules) mais par contre une baisse sur la délinquance (violence dans foyer sur fonds alcoolisé). Accidents : pour 2014= 16 blessés avec 7 décès dont 6 en deux roues. Pour le 1er trimestre 2015, 4 blessés sur véhicules et 1 décès.

Nombre d'interventions de la gendarmerie : 1706 en 2014 soit 4.7/jour pour un effectif de 27 gendarmes. En 2015, la moyenne est passée à 5/jour. Ces interventions pénalisent la sécurité routière puisque les gendarmes occupés à des interventions ne peuvent être actifs pour des contrôles de sécurité. Les services de gendarmerie sont orientés principalement vers les zones sensibles et la compagnie de Besançon a mis à disposition des renforts avec des réservistes.

Pour les brigades de St Vit et Quingey, des mutations d'agents seront effectuées en septembre mais les personnes seront remplacées : donc pas de perte en effectif pour QUINGEY et ST VIT ce qui rassure les élus.

Pour cet été : plan de sécurité "tranquillité vacances" toujours appliqué. Autre action importante : "participation citoyenne". Tout fait ou comportement suspect dans nos villages doivent être signalés à la gendarmerie. Ces informations données pourront éventuellement servir pour une enquête en cours. La consigne a été donnée de faire le 17 en toute circonstance!

Au niveau départemental : au 30/04/2015 104 accidents- 5 tués -131 blessés. Au 31/04/2014 : 122 accidents - 13 tués- 147 blessés.
- . **Panneau cédez le passage rue de la Lue - route de Byans** : aurait besoin d'une réparation.
- . **Table de bois sous les tilleuls** : son mauvais état est signalé.
- . **Tonte des pelouses** avant le passage des Jury du fleurissement : un effort dans ce sens est demandé.
- . **T A P** : le compte rendu est envoyé par courriel aux conseillers